

Procès-Verbal de la séance du 16 mai 2006

Sont présents :

- M. Philippe DECREY, Maire
M. Claude DÉTRUCHE, Conseiller administratif
- M. Roland DROZ, Président du Conseil municipal
Mmes CASADEI, CONSTANTIN, EGGER, GUARINO M., JAQUET, KABY, NOTARO et TOMASINI
MM. AGRANIOU, CASTELLI, EHINGER, FAVRE, FISCHER, FORTE, FROSSARD, GAUTIER, GRANDGIRARD, GUARINO, HYDE, KILCHER, LOUTAN, ROTH, STARK, THURRE et UEHLINGER

Excusés :

- Mme Isabel ROCHAT, Conseillère administrative
M. Michel VACHERON, Conseiller municipal

*

Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2006.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Crédits budgétaires supplémentaires 2005. Discussion. Vote. **(DA-06-11)**.
6. Comptes de fonctionnement et d'investissements communaux 2005. Discussion. Vote. **(DA-06-12)**.
7. Comptes 2005 de la Fondation communale pour le logement. Discussion. Vote. **(DA-06-13)**.
8. Projet de motion déposé dans le délai légal par le groupe socialiste-verts, ayant comme intitulé : « Pour la mise en place d'une véritable démarche de démocratie participative ». Discussion. Vote. **(MM-06-02)**
(Point non traité lors de la séance du 28 mars 2006.)
9. Projet de délibération déposé dans le délai légal par M. Alexis Hyde, du groupe radical, ayant comme intitulé : « Accessibilité des locaux propriété de la commune de Thônex ». Discussion. Vote. **(DM-06-01)**
(Point non traité lors de la séance du 28 mars 2006.)



10. Demande d'un crédit de construction de Fr 35'965'000,- en vue de la démolition du groupe scolaire Marcelly-Tronchet et la construction d'un ensemble d'équipements publics comprenant une école primaire avec des locaux parascolaires, une salle de gymnastique, un restaurant scolaire, des vestiaires pour la piscine, une crèche et des aménagements extérieurs. Discussion. Vote. **(DA-06-14)**
11. Chemin du Bois-Des-Arts
Réaménagement du tronçon « Av. de Thônex – ch. du Curé-Desclouds ». Demande d'un crédit de construction de Fr 1'200'000,-. Discussion. Vote. **(DA-06-15)**
12. Projet de délibération déposé dans le délai légal par le groupe libéral ayant comme intitulé : « Don du Sang ». Discussion. Vote. **(DM-06-03)**.
13. Propositions du Conseil administratif.
14. Questions écrites.
15. Propositions individuelles.
16. Renouvellement du Bureau du Conseil municipal pour la période allant du 1^{er} juin 2006 au 31 mai 2007. Discussion. Vote. **(DM-06-02)**.

*

Avant d'ouvrir la séance M. Droz, Président, demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en la mémoire de :

- M. Robert Clot,
 - M. Ernest Burki
- anciens Conseillers municipaux.

*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2006

1.1. Page 765 – intervention de M. Agraniou

Au 3^{ème} paragraphe il faut remplacer le mot : revoir par **réunir**.

Suite à cette modification le procès-verbal est approuvé à la majorité par 22 voix « pour » et 1 abstention.



2. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. le Président porte à la connaissance des Conseillers municipaux les courriers suivants :

2.1. Courrier du CSSM daté du 3 avril 2006 de M. Claude Détruche, Président du Conseil Intercommunal concernant les absences répétées des membres.

Monsieur,

A la suite de la séance du Conseil Intercommunal du mercredi 22 courant, nous nous voyons une nouvelle fois dans l'obligation de vous faire part, en tant que président du Conseil Municipal de votre commune, de nos remarques quant à son déroulement.

En effet, comme vous le savez peut-être déjà, la session du Conseil Intercommunal précitée s'est déroulée alors que la moitié de ses membres était absente ou excusée. De ce fait, selon les statuts du Groupement (art. 16), le vote des objets versés à l'ordre du jour n'a pu avoir lieu.

Cette situation est d'autant plus regrettable que le règlement intérieur impose un délai au 31 mars (art. 6) pour l'acceptation des points qu'il avait été prévu de traiter au cours de cette réunion.

En raison de la charge des agendas, il n'a pas été possible de fixer une séance extraordinaire avant début avril. Par conséquent, le délai réglementaire est de facto dépassé.

De plus, ce cas s'étant produit en automne 2004, nous étions déjà intervenus auprès des présidents respectifs. Nous ne pouvons que déplorer un tel absentéisme, dont les effets ont des conséquences sur le quorum et le respect des Statuts et Règlement.

Vous comprendrez que le fonctionnement du Groupement Intercommunal se fait par les représentants des communes, qui ont été chargés de cette mission par leurs partis.

Afin que ces problèmes ne se reproduisent plus, nous vous laissons le soin de donner à ces lignes la suite que vous jugerez la plus appropriée.

Restant à votre disposition pour tout contact que vous désireriez, nous vous remercions de votre attention et vous présentons, Monsieur, nos salutations distinguées.

2.2. Courriers de M. Pierre Meier, daté du 2 mai 2006 concernant le parking du Centre Sportif de Sous-Moulin.

1^{er} courrier adressé au Président du Conseil municipal de Thônex :

Monsieur le Président,

Depuis la fin décembre 2005 j'essaie d'obtenir en vain de la Mairie de Chêne-Bougeries une réaction au manque chronique de places de stationnement pour les usagers du CSSM.

A la lecture de l'article paru dans « Le Chênois » du mois d'avril j'ai l'impression que les autorités communales des Trois-Chênes se refusent d'examiner le problème en partant d'actes officiels et concrets.



En tant qu'utilisateur du CSSM et de communier je souhaiterais que l'on revienne, tout bonnement et par exemple, à la promesse faite en séance du Conseil municipal de Thônex le 15 février 2000.

A mon humble avis, cette promesse a été officialisée et concrétisée aussi bien dans « l'autorisation de construire N°96.434 » délivrée à la Fondation des parkings en 2001 que dans « le droit distinct et permanent » inscrit au registre des servitudes en 2003.

Sur ces bases je vous demande de bien vouloir faire lecture lors d'une prochaine séance du contenu de la lettre que j'adresse ce jour à Monsieur le Président du Conseil intercommunal du CSSM en espérant qu'un déclic, permettant de redonner très rapidement les places de stationnement dues, se produise.

J'espère que vous pourrez accéder à ma requête et dans cette attente je vous présente, Monsieur le Président, mes salutations respectueuses.

2^{ème} courrier adressé au Président du Conseil Intercommunal du CSSM :

Monsieur le Président,

Mes interpellations auprès du Conseiller administratif de la commune de Chêne-Bougeries responsable du dicastère y afférent et auprès du Directeur du CSSM n'ayant pas abouti à des réponses concrètes, je me permets de la part d'un simple usager du CSSM de formuler, par la présente et plus officiellement, les trois questions suivantes:

- 1) Comme il a été constaté par les autorités communales des Trois-Chênes que les usagers du CSSM n'arrivent souvent plus à se parquer dans la zone sportive de Sous-Moulin, admettez-vous que cet hiver l'exploitation du CSSM n'était pas toujours en conformité avec la loi fédérale sur l'aménagement du territoire concernant les « zones sportives » et au plan n° 27'957-537 approuvé en date du 12 mai 1989 par le Grand Conseil, cela d'autant plus que les promesses faites, par exemple lors de la séance du 15.02.2000 du Conseil municipal de Thônex, ne sont pas respectées :
 - *« Mme Stroumza demande que l'on confirme que les conditions privilégiées pour les utilisateurs du CSSM et les communiers ont été négociées avec la Fondation des parkings en compensation du loyer symbolique de Fr 1.- demandé pour ce droit de superficie. Il serait important que ces conditions fassent l'objet d'un écrit entre les communes et la Fondation ».*
 - *« M Piazzalunga rassure Mme Stroumza, ceci sera fait par écrit et je peux d'ores et déjà vous confirmer que les trois premières heures ne coûteront que Fr 1. - avec une carence de 30 minutes »".*
- 2) Comme dans l'autorisation N°96.434, délivrée à la Fondation des parkings, une « étude d'impact » stipulait :
 - a) que dans la construction du P+R de 500 places il était prévu que 80 places seraient destinées au CSSM,
 - b) que le projet permettrait également une meilleure gestion des utilisateurs du Centre sportif de Sous-Moulin,
 - c) que la fonction du nouveau parking sera d'être un parking d'échange, mais également un parking pour le CSSM,
 - d) que l'emplacement sur lequel il est projeté d'édifier le parking est déjà occupé par un parking de surface, d'env. 250 places, situé dans l'enceinte du CSSM ; comment pouvez-vous expliquer, aux usagers du CSSM qui sont actuellement souvent frustrés de parking, que ces clauses seraient caduques ?



- 3) Comme dans l'acte, inscrit au " registre des servitudes" en date du 09.07.03, par lequel les Communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et de Thônex concèdent à la Fondation des parkings un « droit distinct et permanent », il est stipulé que :
- a) Le superficiaire s'engage à construire et à exploiter un parking d'une capacité d'environ 500 places pour un parc relais et un parking de desserte du centre sportif.
 - b) La construction de l'ouvrage sera conforme au dossier de plans visés ne variant dans le cadre de l'autorisation définitive de construire n° DD 96434.
 - c) Le superficiaire s'engage à exercer son activité conformément au but défini à l'article 5 ci-dessus.
 - d) Les Communes possèdent, en vertu de la loi, un droit de retour anticipé grevant le droit de superficie présentement constitué ... si le bénéficiaire, sans autorisation écrite du propriétaire du sol, modifie l'affectation de la parcelle grevée d'une manière telle que son utilisation n'est plus compatible avec le but pour lequel le présent droit est concédé ; comment, une fois encore, pouvez-vous expliquer pourquoi vous ne pourriez pas obtenir de la Fondation des parkings qu'elle mette à la disposition des usagers du CSSM les places de stationnement qui leur reviennent de droit ?

En espérant faire rompre le silence qui plane sur cette affaire, je vous demande de bien vouloir transmettre vos réponses aux Présidents des Conseils municipaux des Trois-Chênes à qui je fais parvenir une copie de la présente en demandant que la lecture en soit faite lors d'un prochain Conseil.

Par cette intervention, qui est peut être insolite, j'ose entrevoir aujourd'hui une solution rapide à la situation fâcheuse dans laquelle se trouve actuellement le CSSM, ceci sans devoir passer par les projets utopiques, faisant l'objet d'un article dans « Le Chênois » d'avril dont, une partie du coût serait de surcroît à la charge des communes pour des places qui aujourd'hui déjà leurs reviennent de droit.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Copie à : Monsieur le Président du Conseil municipal de Chêne-Bougeries.
Monsieur le Président du Conseil municipal de Chêne-Bourg.
Monsieur le Président du Conseil municipal de Thônex.

- 2.3. M. le Président informe qu'à 23h. nous passerons au point 13 de l'ordre du jour : « *Propositions du Conseil administratif* ».

3. Communications du Conseil administratif

3.1. M. Philippe Decrey, Maire

3.1.1. Plan directeur cyclistes et piétons

Nous vous rappelons que nous sommes dans l'attente des positions des partis sur ce projet afin de pouvoir les transmettre à notre mandataire.



3.1.2. Nouveaux électeurs

Une séance d'information en présence de M. Ascheri, directeur du service des votations et élections, aura lieu le 20 septembre 2006 à 18h.30 à la salle des fêtes.

3.1.3. Agenda 21

Une table ronde se tiendra le 21 juin prochain au Centre de Loisirs ayant pour sujet la mobilité douce.

3.1.4. Composition du Conseil administratif

Dès le 1^{er} juin, Mme Isabel Rochat portera le titre de Maire.

3.2. M. Claude Détruche, Conseiller administratif

3.2.1. Piscine communale

Le chantier s'est terminé à temps pour l'ouverture estivale. Il reste juste certaines zones engazonnées qui ne seront pas disponibles pendant 7 à 10 jours.

3.2.2. Locaux de l'administration

Lors d'un prochain Conseil municipal un crédit d'étude sera demandé en vue de l'agrandissement des locaux actuels de la Mairie et de ses annexes.

3.2.3. Parking du CSSM

Suite aux courriers lus par le Président en début de séance, je vous signale que son auteur sera reçu très prochainement par le Bureau du Groupement Intercommunal. Des mesures ont déjà été prises par les Conseillers administratifs des Trois Chênes, par une révision des tarifs à la hausse au delà de 3h. de stationnement, ce qui a rendu une situation normale au niveau de l'utilisation de ce parking. Les jours fériés ne sont pas touchés par cette mesure.

3.2.4. Bancs publics

Suite à l'intervention d'un Conseiller qui s'inquiétait de la disparition des bancs au chemin du Foron, nous vous informons que le nécessaire sera fait pour la remise en place de ces équipements sur l'ensemble du territoire. Ces bancs ont été révisés et réparés.

3.2.5. Démolition reconstruction – école Marcelly-Tronchet

Le Conseil administratif n'entend pas revenir sur les interventions d'un éventuel Conseiller auprès du service du domaine de l'eau. Après trois courriers au département concerné le Conseil administratif a reçu une réponse qui ne nous donne pas entière satisfaction. Nous recevrons prochainement des responsables de ce service et nous espérons pouvoir classer, une fois pour toutes, cette affaire.



3.2.6. Tri des déchets

Nous avons reçu les statistiques cantonales pour l'année 2005. Notre commune a obtenu une progression de 4%, qui est une des plus importantes du canton. Nous avons dépassé 6 communes au classement dont la Ville de Genève. Notre moyenne se monte à 32,2% tandis que la moyenne cantonale reste à 37,2%. L'objectif du canton est de 45%. Nous sommes heureux de cette progression mais nous sommes également conscients que l'objectif à atteindre est encore loin.

3.2.7. Sécurité municipale

Nous avons le plaisir de vous présenter ce soir M. Didier Vincent, qui a repris la direction de notre service de sécurité municipale.

4. Rapport des commissions

M. le Président passe successivement la parole aux Présidents des commissions afin qu'ils donnent lecture des conclusions de leur rapport :

4.1. M. Pascal Uehlinger, Président de la commission de l'Urbanisme & Développement durable, concernant les séances suivantes :

Séance du 6 avril 2006

1. Agenda 21 – plans d'actions 2006-2010

La commission d'Urbanisme & Développement durable sera partie prenante des actions à entreprendre et une séance publique sur la mobilité sera organisée au mois de juin.

Il est passé en revue la liste d'actions établie au préalable par M. Maystre :

1. *réaliser des pistes cyclables,*
 - *proposition acceptée à l'unanimité.*
2. *augmenter la fréquence de lignes TPG,*
 - *point laissé en suspens, à l'unanimité.*
3. *créer un atelier vélo,*
 - *l'élimination de ce point est acceptée par 7 oui et 3 abstentions.*
4. *organiser une action slow-up,*
 - *point maintenu qui sera éventuellement regroupé avec d'autres actions.*
5. *équiper l'administration avec des véhicules électriques,*
 - *l'intention de la commune est déjà en train de se concrétiser*
6. *créer un circuit à pied et à vélo à travers la commune,*
 - *les commissaires acceptent à l'unanimité de garder ce point en suspens et de l'incorporer ce point au point 4.*
7. *réaliser des parcs à vélos,*
8. *favoriser la circulation à vélo,*
9. *cheminement le long de la Seymaz, etc.,*
 - *propositions acceptées à l'unanimité,*
10. *construction de parcs à vélos à couvert.*
 - *propositions acceptées à l'unanimité,*



2. Amélioration de la mobilité et diminution des nuisances liées aux transports. Choix d'une action.

Lors de cette séance à laquelle assistaient MM. Théraulaz et Fortuna du service technique, ainsi que M. Maystre, mandataire, il a été décidé de transmettre ce sujet au groupe de travail Agenda 21, qui comprend le Conseil administratif et les responsables techniques de la Mairie.

3. Amélioration de la communication, de l'information et de la participation des associations en matière d'Agenda 21. Choix d'une action.

Ce point n'a pas été abordé.

Séance du 9 mai 2006

1. Mise à jour du plan directeur communal – présentation de l'avancement de l'étude par les mandataires.

Assistent à cette séance MM. Théraulaz et Fortuna, du service technique, ainsi que plusieurs bureaux mandatés pour cette mise à jour.

Lors de cette séance nous avons principalement abordé le point de vue environnemental du plan directeur communal, sujet qui prend de plus en plus d'importance.

Les points principaux abordés ont été les suivants :

Diagnostic

La commune s'inscrit entre le Foron et la Seymaz. Ces cours d'eau sont des éléments importants. L'Arve présente également de grandes qualités. La zone au centre est assez construite. Avec ce qui est prévu, d'autres zones vont se modifier.

Faune et flore

Les milieux naturels protégés se trouvent le long des cours d'eau et sont d'une grande valeur. Quant à la faune, 40 espèces ont été répertoriées, ce qui est intéressant et peut être conservé. Peu de diversité floristique a été relevé.

Les forêts

Elles sont importantes, mais pas toutes classées en zone forêts. Il est agréable de s'y promener, mais cela nuit un peu à la réserve naturelle. Une autre caractéristique est le grand nombre de cordons de buissons. Dans les zones villas, on pourrait par exemple créer un secteur de transition intéressant avec peu d'aménagements. Quelques petits éléments qui perdurent sont également importants.

Surface agricole

Beaucoup reste à faire concernant cette zone, mais cela ne dépend pas de la commune. La surface est de 40 ha et pose moins de problèmes que dans d'autres communes. Il y a un déséquilibre entre les reports sur les cours d'eau.

Nuisances

Les valeurs admises sont dépassées sur les grands axes (un plan le démontre). La maîtrise de ces axes est du ressort du canton.

Protection de l'air

La seule source qui provoque le dépassement des valeurs limites concerne le trafic. M. Vuilleraz cite quelques éléments. Les points sont connus.

Protection des eaux

Les réseaux sont performants. Thônex est en aval et les problèmes concernent plutôt les zones en amont.

Sites pollués

Une douzaine de sites ont été inventoriés.

Risques majeurs et naturels

Il a été débattu du risque d'éboulement. La renaturation de la Seymaz et du Foron devrait amener un effet qualitatif intéressant.

Les autres domaines et réflexions à mener

L'environnement, le chauffage, la gestion des déchets. La mise sous terre du CEVA va libérer des espaces.

La gestion du trafic depuis le PAC MICA va gérer des nuisances. Il faudra donc se pencher sur ces éléments.

La suite du travail de M. Vuilleraz est d'introduire des éléments d'aménagement avec les deux confrères et de présenter des solutions, voire d'améliorer le bilan environnemental global.

Des pistes de réflexion sont suggérées par les mandataires :

- prendre en considération la transformation de la rue de Genève en « espace-rue » sans créer un effet de « barre » ;*
- PAC MICA. Un grand axe est prévu et l'on peut se demander si son franchissement sera très aisé ;*
- s'assurer que les connexions entre la Seymaz et le Foron ne soient pas coupées à cause de cet axe ;*
- qu'un pôle secondaire se mette en place avec la mairie et les Verchères ;*
- il semble également indiqué de créer plutôt un centre au centre de MICA qu'à Puplinge où il existe de fortes contestations concernant le développement prévu par le canton.*

4.2. Mme Rosemarie Egger, Présidente de la commission de la Circulation, Transports, Service du Feu & Protection Civile, concernant la séance du 11 avril 2006 :

1. Plan directeur des chemins pour piétons et schéma directeur du réseau cyclable
Cette séance s'est déroulée en présence des membres de la commission de l'Urbanisme & Développement durable. M. Walther du bureau URBAPLAN nous a fait une présentation qui a donné lieu à une discussion fournie. Il a été décidé que les propositions émises devaient être analysées par les groupes politiques afin qu'ils puissent faire part de leurs remarques d'ici au 13 mai 2006. Cette proposition a été acceptée par 9 oui et 1 non.

5. Crédits budgétaires supplémentaires 2005. Discussion. Vote. (DA-06-11).

En l'absence de Mme Isabel Rochat, Conseillère administrative déléguée aux Finances, M. Droz, Président, passe la parole à M. Claude Détruche, Conseiller administratif, donne lecture de la déclaration préparée par Mme Rochat au sujet des comptes 2005 :

*Monsieur le Maire, cher Philippe,
Monsieur le Conseiller administratif,
Monsieur le Président du Conseil municipal,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,*



En préambule, laissez-moi vous présenter toutes mes excuses de ne pas être avec vous ce soir de présentation des comptes de la commune.

C'est à mon remplaçant attitré que je laisse la lourde responsabilité de le faire à ma place et connaissant les sensibilités politiques des uns et des autres, je le remercie d'autant plus chaleureusement.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, les comptes qui vous sont présentés ce soir et dont l'excellente tenue incombe totalement à nos Secrétaires généraux, MM. Philippe GUEX et Michel ZEDER ainsi qu'à leurs services, sont bons et dénotent de la bonne santé financière de notre Commune, ce qui n'est pas pour nous déplaire.

L'examen de ceux-ci en commission des Finances a permis de mettre en lumière un certain nombre d'axes prioritaires sur lesquels les autorités thônésiennes ont décidé de porter leur choix.

Le total des charges d'un montant de Fr 29'263'394,- et de Fr 29'581'069,- fait ressortir un excédent de Fr 317'675,-.

Par rapport aux comptes 2004, il apparaît une augmentation sensible des coûts de fonctionnement - 8,8 % - qui s'explique par une consolidation de notre administration générale. Les tableaux qui vous ont été remis avec la convocation sont très explicites en ce qui concerne la comparaison des charges. Par rapport au budget 2005, vous aurez pu constater que celles-ci sont totalement maîtrisées et il me faut ce soir saluer l'immense effort qui est consenti par le personnel communal en général afin que les objectifs planifiés dans notre budget puissent être atteints.

En effet, si l'élaboration d'un budget fixe les intentions politiques pour l'année à venir, les comptes en revanche sont le reflet direct de la manière dont les sommes allouées et votées par vous-mêmes sont gérées. A ce sujet, les dépassements budgétaires tels que vous les avez votés en commission des Finances, dénotent que ceux-ci sont essentiellement le fait d'ajustements liés soit à des objets supplémentaires votés au cours de cette année, soit à certains changements de méthode de comptabilisation ou encore à une certaine sous-évaluation des coûts. Notre changement de « look » de logo a notamment engendré des sur-coûts qui étaient difficiles à estimer lors de l'établissement du budget.

Mais sans plus s'attarder sur ces crédits supplémentaires, il s'agit d'attaquer de front la grande question qui a agité - et qui semble-t-il continue - aux dires de certains cadres du Département des Finances - les esprits de certains commissaires. Pourquoi ne pas faire profiter nos habitants de ces exercices excédentaires, qui depuis quelques années semblent se répéter ?

En effet, Fr 1'668'371,- sont, cette année, dévolus à l'ajustement de notre provision pour pertes sur le reliquat d'impôts. Comme il vous a été précisé, ce reliquat a tendance à progresser et le tableau y relatif est éloquent : en effet, le solde d'impôt dû par les contribuables est passé de Fr 11'133'000,- à Fr 14'557'000,-. vous avez noté que nous avons maintenu le taux de couverture inférieur ou égal à 50 % pour les créances 2004. Les nouvelles données du Département des Finances sur l'ancienneté des créances nous ont, en effet, permis pour la première fois d'affiner notre taux de couverture, de provision, de façon à donner une image plus réelle de notre « contentieux fiscal » à encaisser. Mais cet ajustement est à double tranchant car il fait ressortir plus exactement la valeur de notre créance et, par conséquent, l'effet de correctif ne sera définitivement plus en faveur des communes comme cela a pu être le cas par le passé. La répartition jusqu'à la fin de l'année 2003 était selon les dires du Département trop favorable aux communes en général, certaines d'entre elles en font encore les frais. C'est grâce à notre politique raisonnable et prévoyante que ces effets ne se sont pas fait ressentir jusqu'à présent. Nous sommes tout-à-fait dans la moyenne cantonale, puisque celle-ci est de 50 %, certaines communes n'ayant pas peur de les faire « ascender » jusqu'à près de 90 %. Le rapport de la fiduciaire en page 75 est illustratif du propos.



J'aimerais ici également répondre à ceux qui se demandent pourquoi nous ne pouvons accorder une fiscalité plus favorable aux Thônésiens ; c'est vrai que la question est régulièrement posée et si elle trouvait une justification il y a quelques années au vu des excédents reçus, elle est totalement dépassée aujourd'hui. Pourquoi ? je ne vous l'apprendrai certes pas mais les communes sont plus que jamais dans l'œil du cyclone en matière financière au vu de l'état des finances du Canton et le projet de transfert de charges n'est pas loin. On voit déjà poindre des avancées avec les coûts de la petite enfance, la nouvelle loi sur les mamans de jour en voie d'être adoptée est une véritable catastrophe pour les Finances des communes, sans parler de transferts cachés que nous devons incorporer dans notre prochain budget. De plus, le crédit important qui est, ce soir, soumis à votre vote concernant notre nouvel espace de Marcelly et ses équipements qu'il faudra amortir dès l'année prochaine, ne va pas alléger le bateau, sans parler des autres investissements à prévoir au nord de la Commune, qu'on le veuille ou non. L'analyse de la situation de notre trésorerie et son estimation à moyen terme ne nous permet pas de jouer aux apprentis-sorcières en matière fiscale aujourd'hui.

Vous vous souvenez que l'année dernière les principales recettes étaient dues à un réajustement extraordinaire et unique dû à l'installation d'une grande entreprise de la place. Cette fois-ci, nous vous disons qu'il faut être prudent, le système de péréquation auquel nous sommes encore soumis avant qu'il ne soit modifié nous appelle à la plus grande prudence.

C'est en nous fondant sur cette attitude, fortement dictée par ce qui précède que je ne veux faire prendre de risques à ma commune en matière de fiscalité. Les effets en sont trop lourds et pour longtemps. J'espère que vous aurez compris cette appréciation de situation qui se fonde sur des éléments tout ce qu'il y a de plus concrets et que vous n'aurez pas à regretter de m'avoir suivie.

J'aimerais encore remercier ici toutes les personnes qui m'ont aidée à vous fournir ces explications, ces tableaux et ces commentaires. Leur appui, leur souci de préserver des Finances saines et équilibrées, leur souci d'améliorer nos revenus, nous sont à tous précieux et je voudrais à nouveau ici qu'ils en soient remerciés.

M. Jean-Claude Grandgirard, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 27 avril 2006 :

- *La commission a examiné en détail ces crédits budgétaires supplémentaires et ont été acceptés à l'unanimité.*

La parole n'étant pas demandée, M. Pascal Uehlinger, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 27 avril 2006,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 25 voix, soit à l'unanimité,



1. D'accepter les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2005 suivants, pour un montant total de Fr 2'307'202,60 (deux millions trois cent-sept mille deux cent-deux francs et soixante centimes), soit :

01.310	Fournitures de bureau et imprimés	Fr	206,40
05.309	Autres charges de personnel	Fr	2'425,90
05.310	Fournitures de bureau et imprimés	Fr	35'010,05
05.316	Redevances d'utilisation	Fr	4'059,75
10.310	Fournitures de bureau et imprimés	Fr	21'544,75
10.317	Dédommagements	Fr	706,00
10.318	Honoraires et prestations de services	Fr	123,35
14.314	Prestations de tiers	Fr	7'989,65
21.309	Autres charges de personnel	Fr	1'680,30
21.312	Eau, énergie, combustibles	Fr	73'764,60
21.315	Entretien d'objets mobiliers	Fr	752,00
30.312	Eau, énergie, combustibles	Fr	51,50
30.319	Frais divers	Fr	300'000,00
34.309	Autres charges de personnel	Fr	4'826,70
34.310	Fournitures de bureau et imprimés	Fr	7'575,80
34.311	Mobilier, machines et véhicules	Fr	748,75
34.314	Prestations de tiers	Fr	1'043,35
35.314	Prestations de tiers	Fr	35'661,45
35.319	Frais divers	Fr	11'000,00
54.352	Communes	Fr	84,20
58.319	Frais divers	Fr	3'372,50
62.313	Autres marchandises	Fr	14'085,66
62.315	Entretien d'objets mobiliers	Fr	14'620,15
62.318	Honoraires et prestations de services	Fr	269,45
71.313	Autres marchandises	Fr	121,20
71.318	Honoraires et prestations de services	Fr	732,50
72.311	Mobilier, machines et véhicules	Fr	6'359,30
72.331	Patrimoine administratif	Fr	80'591,54
74.318	Honoraires et prestations de services	Fr	68,70
90.330	Impôts, remises et irrécouvrables	Fr	1'668'371,28
90.346	Communes françaises	Fr	8'670,36
94.318	Honoraires et prestations de services	Fr	<u>685,46</u>
		Fr	<u>2'307'202,60</u>

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges ainsi que par des plus-values enregistrées aux revenus.



6. Comptes de fonctionnement et d'investissements communaux 2005. Discussion. Vote. (DA-06-12).

M. Jean-Claude Grandgirard, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 27 avril 2006 :

- *Les comptes 2005 ont été examinés par les membres de la commission et votés à l'unanimité.*

La discussion est ouverte :

M. Roth, fait la déclaration suivante au nom du groupe libéral :

La Ville de Thônex peut, une nouvelle fois, se réjouir de boucler ses comptes à fin 2005 avec un léger excédent, soit Fr 318'000,- environ.

Si nous pouvons féliciter globalement le Conseil Administratif, et plus particulièrement son ministre des Finances, Madame Isabel Rochat, de l'excellente tenue du budget et des comptes, félicitations auxquelles nous associons Messieurs Philippe Guex et Michel Zeder, ainsi que toute l'administration communale, nous nous permettons néanmoins de développer ci-dessous quelques aspects des chiffres 2005 qui nous ont été présentés.

L'administration générale de la commune a été renforcée ce qui se traduit par un accroissement des coûts de fonctionnement d'environ 10%. Les revenus résultants du placement des capitaux disponibles ont augmenté de plus de 50% pendant l'exercice écoulé. Nous saluons ce dynamisme qui découle du « new public management » qui est empreint à la fois de volonté d'entreprendre et de retenue à cause de l'avenir difficilement prévisible.

Hélas, ce qui est pratiqué à Thônex, n'a pas encore cours au sein de la République et Canton de Genève, à savoir clarté, transparence et rigueur, raison pour laquelle votre Ville bien-aimée a dû se résoudre à constituer des provisions pour Fr 2,5 Mio supplémentaires pour des reliquats d'impôt dont le total s'élève à la vertigineuse somme de Fr 14,5 Mio. Si nous pouvons malgré ce revers voter des comptes positifs, c'est la preuve que notre Conseil Administratif doit disposer d'une marge et qu'il mérite notre confiance pour l'appréciation de la situation.

Du fait que les revenus, aussi bien des personnes physiques que morales, étaient en baisse en 2005 et que de lourdes charges attendent notre commune, la plus grande prudence s'impose principalement au Législatif (Conseil Municipal) et parallèlement à l'Exécutif (Conseil Administratif) pour les années à venir. Il n'y a plus de marge pour augmenter les effectifs, ni pour voter des crédits pour faire plaisir à qui que ce soit. Toute dépense « nice to have », aussi petite soit-elle, est à freiner avec vigueur et à soumettre à une vérification approfondie. En cas de doute, nous nous abstiendrons ! La priorité reste aux projets vitaux, tels que l'Ecole de Marcelly-Tronchet etc., sans parler des Communaux d'Ambilly.

Nous souhaitons au Conseil Administratif la judicieuse volonté d'entreprendre malgré les indicateurs plutôt réservés et au Conseil Municipal la sagesse de retenue imposée par la situation.

Le groupe libéral votera les comptes 2005.



M. Kilcher, fait la déclaration suivante pour le groupe radical :

Mesdames, Messieurs,

Le groupe radical a porté une attention toute particulière aux comptes 2005. Il tient d'abord à remercier l'administration communale et les responsables politiques pour le travail accompli dans le suivi de ces comptes ainsi que pour les réponses, obtenues lors des différentes commissions. Les radicaux voteront les comptes et les comptes de fonctionnement.

Toutefois sur le fond, le groupe radical tient à rappeler sa position ainsi que les points importants qu'il a relevé dans la lecture de ces comptes.

Depuis plus de 8 ans, les radicaux demandent la baisse du centime additionnel. Au dernier budget, nous étions les seuls à demander la baisse du centime : 2 centimes sur la base de finances qui sont, comme nous l'avons souligné, plus que saines.

On ne fait pas de profits sur le dos de l'impôt ! Nos comuniers contribuables ont droit à cette baisse et nous l'avons soutenu lors des nombreux exercices comptables passés.

Or aujourd'hui, avec les comptes présentés qui sont en ligne avec les projections, reviennent des questions politiques récurrentes sur nos finances communales que nous devons ramener dans le débat.

Sur les comptes 2005, la commune voit son reliquat augmenter pour atteindre plus de 14 Mios de francs.

L'ajustement de provision sur ce reliquat, augmente aussi en conséquence. Souvenons-nous que nous avons budgété seulement Fr 850'000,- de provision et qu'aujourd'hui nous devons comptabiliser Fr 2,5 Mios.

A qui la faute ? Une telle différence de prévision est simplement intolérable. Les erreurs d'estimation du canton nous coûtent chères ! Les projections de rentrées fiscales fluctuent chaque année de telles manières que nos comptes en souffrent.

Cet exercice 2005 en sera un bel exemple.

Pourtant l'ajustement des provisions sur reliquat que nous devons faire, n'est pas aussi neutre que l'on voudrait nous le faire croire ! Nous provisionnons 2,5 Mios sur un montant total de recette fiscales de 22 Mios. C'est donc 10% des revenus qui sont consacrés aux mauvais payeurs.

Les radicaux ne souhaitent pas cautionner une telle perception des impôts. Cette stratégie est injuste puisque ce sont les comuniers qui payent leur dû, qui vont offrir sur Fr 10,- d'impôts Fr 1,- pour les contribuables retardataires.

Avec ce montant de 2,5 Mios, nous aurons en réserve 50% de ce qui est dû à la commune. Que dire alors de l'avis émis par le Canton par le passé par la Surveillance des communes qui considérait que 30% de réserve était suffisants ?

Que dire encore de Thônex qui doit considérer comme perdus tous les arriérés d'impôts antérieurs à 2000, alors que nous pourrions encore compter sur ces revenus comme l'estime le canton ?

Tout ceci pris en compte, nous aurions donc eu en 2005 des finances encore plus saines et un boni annuel proche des 2 millions (Fr 1'986'046,89) Avec ces revenus, nous aurions pu atteindre sans encombre une baisse de 4 centimes. Nous vous avons proposé 2 centimes de baisse mais nous aurions pu faire le double !



Ces variations de recettes nous coûtent chères. Elles sont à mettre au compte d'une administration cantonale pas crédible et peu efficace dans ces calculs.

Le Thônésien le paye aujourd'hui puisque l'on provisionne pour se prémunir alors que pour nous, radicaux, des impôts récoltés doivent servir à des prestations et non pas à des provisions.

Il devrait rester néanmoins au Conseil municipal le choix politique de définir ce qui mérite d'être provisionner ou pas pour se prémunir des erreurs du canton. Ce débat devra enfin avoir lieu et les radicaux y veilleront dans le futur.

M. Castelli fait la déclaration suivante au nom du groupe des socialistes-verts :

Le groupe des socialistes-verts tient tout d'abord à remercier et féliciter l'ensemble de l'administration communale et le Conseil administratif pour l'excellent travail accompli. La présentation des comptes 2005 est claire et complète et donne également une bonne vision de la situation financière de notre commune.

L'essentiel des comptes 2005 n'appelle que peu de remarques particulières de notre groupe. Il en est cependant quelques-unes qui méritent d'être signalées.

En préambule, on ne peut que se réjouir de l'équilibre budgétaire à nouveau atteint l'année dernière et de la maîtrise des charges. Cependant l'excédent budgétaire très nettement inférieur par rapport à 2004 ainsi que les importantes dépenses qui attendent la commune de Thônex dans un futur tout proche ou lointain doivent nous inciter à la plus grande prudence lors de l'élaboration du budget 2007. Sans entrer sur la question du centime additionnel, il est certain qu'il ne serait pas judicieux de le diminuer.

Un second élément inquiétant et problématique pour notre commune émerge sous la rubrique 90.330 : l'augmentation des irrécouvrables. A l'évidence, un nombre toujours plus important de contribuables ont de grandes difficultés à payer leurs impôts ou font preuve de mauvaise volonté. Au regard de l'évolution de notre société, ce dernier point devrait également nous pousser à la prudence et/ou à plus de préoccupation sociale.

On constate également une importante augmentation des charges pour la rubrique de l'encouragement à la culture. Si nous ne pouvons que soutenir la nouvelle politique culturelle lancée par la commune sous l'impulsion du Conseil administratif, nous attendons à terme de voir les effets réels et concrets de cette politique volontariste.

Au niveau de l'aide sociale (poste 58), nous relevons la forte augmentation des rubriques « allocations de logement, allocations aux chômeurs et subventions occasionnelles » entre les comptes 2004 et les comptes 2005. Nous y voyons un signe d'une précarisation toujours plus grande d'une partie de la population et donc de la nécessité de disposer, au niveau de la commune, d'un service social performant et à l'écoute de la population.

Par ailleurs on s'aperçoit que les charges liées à l'élimination des ordures ménagères sont en diminution. C'est un signal que nos concitoyens trient davantage leurs déchets. Ce dernier doit continuer à encourager notre commune dans son engagement en faveur de l'environnement et en particulier dans la mise en place de son Agenda 21. Dans le même ordre d'idée l'augmentation continue du prix du pétrole dont on voit les effets concrets par exemple sous la rubrique «Eau, électricité, chauffage» pour les écoles publiques doit également pousser Thônex dans sa réflexion et ses investissements écologiques.



Un dernier commentaire peut être formulé sur les comptes 2005 des restaurants scolaires fournis en annexe des comptes 2005 de la commune de Thônex. Sans vouloir entrer dans une polémique stérile, le groupe des socialistes-verts regrette que la rubrique des honoraires ait connu une importante augmentation. Quand on sait que certains parents ont des difficultés à payer des repas à leurs enfants, était-il vraiment opportun d'augmenter ce poste ? Par ailleurs d'un point de vue éthique, il est gênant que la personne responsable ayant reçu ces honoraires cumule plusieurs mandats au sein de la commune.

En remerciant encore une fois l'administration municipale et le Conseil administratif, le groupe socialistes-verts votera les comptes 2005.

M. Forte : bien entendu le groupe démocrate-chrétien s'associe aux remerciements adressés à l'administration pour son travail, ainsi qu'à ceux adressés au Conseil administratif. Nos comptes sont équilibrés mais un mot est souvent revenu autour de cette table : prudence ! Ce mot doit rester dans les esprits pour les années à venir. Sans entrer dans le grand débat du centime additionnel, le Conseil administratif a fait un travail de transparence intéressant avec notamment les incidences financières pour le futur que nous connaissons avec la construction du groupe scolaire Marcelly-Tronchet.

Le groupe démocrate-chrétien se félicite du résultat que l'on nous présente ce soir. Quant à la remarque de M. Castelli sur les restaurants scolaires, j'avais effectivement posé cette question en commission des Finances et, en ce qui me concerne, j'ai reçu les explications nécessaires qui m'ont satisfait. Il est vrai que lorsqu'un poste décuple d'une année à l'autre on est en droit de se poser des questions et surtout lorsqu'il s'agit d'un cumul de mandats de fonction au sein de notre commune.

Le groupe démocrate-chrétien votera les comptes 2005.

La parole n'étant plus demandée, M. Alexis Hyde, 2^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettre f) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2005, qui comprend le compte de fonctionnement, le compte des investissements, le bilan et les tableaux demandés par le département,
- Vu le rapport favorable de la commission des Finances du 27 avril 2006,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 25 voix, soit à l'unanimité,



Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2005.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2005 pour un montant de Fr 29'263'394,38 aux charges et de Fr 29'581'069,89 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr 317'675,51.
3. D'approuver le compte d'investissement 2005 pour un montant de Fr 4'363'684,65 aux dépenses et de Fr 1'139'162,71 aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr 3'224'521,94.
4. D'approuver le financement des investissements nets de Fr 3'224'521,94 par l'autofinancement à raison de Fr 5'570'698,25 au moyen de la somme de Fr 5'253'022,74 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à Fr 317'675,51 l'excédent de financement s'élevant à Fr 2'346'176,31.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à Fr 317'675,51 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2005.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2005, totalisant à l'actif un montant de Fr 132'872'418,19 qui se compose de :

– Patrimoine financier	Fr	62'797'374,66
– Patrimoine administratif	Fr	<u>70'075'043,53</u>
Total de l'actif	Fr	132'872'418,19

et au passif un montant de Fr 132'872'418,19 qui se compose de :

– Engagements courants et passifs transitoires	Fr	3'979'488,82
– Dettes à moyen et long terme	Fr	7'450'000,--
– Provisions	Fr	10'796'010,88
– Engagements envers les financements spéciaux	Fr	7'403'961,37
– Fortune nette	Fr	<u>103'242'957,12</u>
Total du passif	Fr	132'872'418,19

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2005 à Fr 24'927'493,83.



7. Comptes 2005 de la Fondation communale pour le logement. Discussion. Vote. (DA-06-13).

M. Claude Détruche, Conseiller administratif et Président de la Fondation, donne des explications sur les comptes de la Fondation communale pour le logement : pour cet exercice 2005 nous avons tenu compte des remarques émises l'an dernier et avons donc un rapport d'organe de contrôle indépendant de la fiduciaire qui tient la comptabilité.

Vous pouvez constater que la Fondation a été active par l'acquisition de parcelles dans certains quartiers afin de se positionner pour le futur. J'aimerais terminer en remerciant chaleureusement tous les membres de la Fondation pour l'important travail effectué avec compétence.

M. Jean-Claude Grandgirard, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 27 avril 2006 :

- *Les comptes de la Fondation ont été examinés par la commission. M. Gautier, membre de la Fondation nous a fourni des explications concernant ces comptes et ceux-ci ont été approuvés par 7 oui et 1 abstention.*

La discussion est ouverte :

Mme Guarino fait la déclaration suivante pour le groupe socialistes-verts :

Le groupe des socialistes-verts représenté dans la fondation confirme qu'elle est bien gérée et est bénéficiaire.

La commune a pour projet de construire un ensemble immobilier sur la parcelle Clair-Val. Trois propositions ont été soumises aux membres de la fondation. Notre groupe s'évertuera à ce que cet ensemble soit en accord avec l'Agenda 21 et qu'il offre aux habitants une bonne qualité de vie.

La parole n'étant plus demandée, Mme Jacqueline Tomasini, vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, al. 1, lettre i) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu les comptes de l'exercice 2005, présentés par la Fondation communale pour le logement,
- Vu les rapports favorables :
 - de la fiduciaire chargée de vérifier les comptes,
 - du Conseil de fondation,
 - du Conseil administratif,
 - de la commission communale des Finances du 27 avril 2006,



- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 24 voix « pour » et 1 abstention, soit à la majorité,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. D'accepter les comptes de l'exercice 2005 de la fondation communale pour le logement tels qu'ils lui ont été présentés.

8. Projet de motion déposé dans le délai légal par le groupe socialiste-verts, ayant comme intitulé : « Pour la mise en place d'une véritable démarche de démocratie participative ». Discussion. Vote. (MM-06-02)

(Point non traité lors de la séance du 28 mars 2006.)

Mme Egger : à la demande de M. Vacheron, absent ce soir, il est demandé que ce point soit reporté à une séance ultérieure.

9. Projet de délibération déposé dans le délai légal par M. Alexis Hyde, du groupe radical, ayant comme intitulé : « Accessibilité des locaux propriété de la commune de Thônex ». Discussion. Vote. (DM-06-01)

(Point non traité lors de la séance du 28 mars 2006.)

M. Alexis Hyde, signataire, donne lecture du projet de délibération :

Le groupe radical lors de la séance du conseil municipal du 28 mars avait déposé la délibération suivante. Elle n'avait pu être abordée lors de cette séance.

Nous tenons à relever l'importance des restrictions à la mobilité personnelle et non seulement la notion de handicap permanent qu'un individu peut rencontrer lors de son existence. Cette gêne ne doit pas être un obstacle à une vie la plus normale possible et l'aménagement des locaux en particulier ne doit pas en être le révélateur ou l'expression.

Nous sommes parfaitement conscients que, tant le service technique, que le Conseil administratif étudient leurs projets en fonction de l'accessibilité des locaux aux handicapés et se sont entourés des compétences utiles, auprès de divers consultants. Néanmoins nous pensons que l'aspect de l'accessibilité ne doit pas être restreint aux handicapés permanents mais aussi aux individus momentanément restreints dans leur mobilité. C'est pourquoi nous proposons cette délibération que nous recommandons d'envoyer en commission afin d'en faire un élément clef de la grille d'analyse d'aménagement de tous locaux et de susciter un réaménagement, selon nécessité, des locaux existants. Toutefois, un aspect réaliste de cette analyse doit tenir compte du coût de mise en conformité en fonction de l'objet concerné et de son utilisation. Dans ce cas ces locaux seront inventoriés en conséquence afin de prévenir toute déconvenue d'éventuels locataires concernés.

Ceci concerne, évidemment, uniquement les locaux à accès public propriété de la commune. Une attention particulière sera apportée aux moyens nécessaires pour s'y rendre normalement (marches, escaliers, étages, seuils, rampes, etc.) autant que pour s'en échapper en cas d'urgence (sorties de secours, accès aux moyens de sauvetage des pompiers, etc.)

Suivant les situations, les divers degrés d'aménagement potentiels devront pouvoir être discutés, sur le plan de la stratégie politique, dans les commissions appropriées.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée par 23 voix « pour » et 2 abstentions.*

M. Forte : le groupe démocrate-chrétien appuiera la proposition des initiants du projet de délibération, soit le renvoi en commission. Ce sujet entre dans le cadre d'une motion votée à l'unanimité du Grand Conseil votée dans ce sens.

M. Uehlinger, fait la déclaration suivante au nom du groupe libéral :

Cher Monsieur Hyde, voici la position du groupe libéral concernant votre projet de délibération intitulé: « Accessibilité des locaux propriété de la Commune de Thônex ».

Le groupe libéral ne peut qu'adhérer sur le fond, mais il est en léger désaccord sur la forme. En effet la forme « projet de délibération », contrairement à la motion, est fortement contraignante et fait force de loi.

Cet inventaire de tous les locaux ouverts ou accueillant du public quant à leur accès peut être fait en un laps de temps assez court par notre service communal très compétent et qui connaît mieux que tout autre personne la structure de la Commune de Thônex.

Par la suite, un travail de fond peut-être effectué par l'Association HAU - Handicap Architecture Urbanisme, déjà en contact avec nos Conseillers administratifs.

Cette association, en collaboration avec un architecte-conseil, propose ses services gratuitement pour établir un inventaire des lieux publics présentant des barrières architecturales, avec des propositions d'aménagement pour y remédier à moindre coût.

- Cette association est déjà venue à Thônex et connaît notamment le problème d'accès à la mairie.
- voir aussi leur site www.hau-ge.ch

Pour ces différentes raisons, le groupe libéral propose et soutient le renvoi en commission de ce projet afin de finaliser et d'optimiser ce projet.

Au vote :

- *La discussion immédiate est refusée à l'unanimité et ce point renvoyé en commission :*
 - *Travaux & Bâtiments*

Une pause de 10 minutes est accordée à l'assistance.



10. Demande d'un crédit de construction de Fr 35'965'000,- en vue de la démolition du groupe scolaire Marcellin-Tronchet et la construction d'un ensemble d'équipements publics comprenant une école primaire avec des locaux parascolaires, une salle de gymnastique, un restaurant scolaire, des vestiaires pour la piscine, une crèche et des aménagements extérieurs. Discussion. Vote.
(DA-06-14)

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments, donne des précisions sur cette demande de crédit de construction : historiquement il s'agit du plus grand crédit demandé au Conseil municipal de notre commune.

Il convient de préciser qu'il ne s'agit pas simplement d'une école mais d'un ensemble d'équipements publics dont je vais vous rappeler les principales dates :

- 2000 – expertise du secteur concerné,
- 2002 – crédit pour la réalisation d'un concours d'architecture,
- 2004 – vote du crédit d'étude,

Le Conseil administratif rappelle que ce projet a fait l'objet de nombreuses séances en commission Ad-Hoc « Marcellin-Tronchet » créée en 2004 et vous demande de faire bon accueil à ce crédit.

M. Alexis Hyde, Président de la commission Ad-Hoc, donne lecture des conclusions des rapports suivants :

Séance du 30 mars 2006 :

- *La commission s'est réunie en présence des architectes, d'un représentant du pool des mandataires, de l'architecte conseil de la commune et de M. Fortuna, secrétaire général adjoint du service technique.*

Le point particulier de cette séance était la production de chaleur au bois. Deux systèmes se profilaient à l'horizon à savoir le bois déchiqueté qui est produit dans le canton et amené sur place et de pellets de bois qui est du bois comprimé ressemblant à des bouchons et qui a l'avantage d'avoir une manutention plus simple.

Nous avons discuté des avantages et inconvénients de ces différents systèmes, le principal étant des particules fines.

A l'unanimité la commission a voté en faveur pour une chaudière à pellets.

Ensuite, on nous a présenté le devis général estimé qui nous démontrait que l'on restait toujours dans le cadre du crédit.



Séance du 2 mai 2006 :

- *Nous nous sommes essentiellement concentrés sur le devis général en regard des aspects techniques et fonciers et la commission s'est prononcée à l'unanimité en faveur de la continuité de ce projet. L'aspect purement financier sera examiné par les membres de la commission des Finances.*

M. Jean-Claude Grandgirard, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 4 mai 2006 :

- *La commission a examiné l'ensemble du plan financier relatif à ce projet de démolition-reconstruction. Des questions ont été posées aux mandataires sur l'aspect financier de cette réalisation. Ce crédit a été accepté par 9 oui et 1 abstention.*

La discussion est ouverte :

Mme Egger fait la déclaration suivante pour le groupe Socialistes-Verts :

Nous voici arrivés à une étape importante de notre travail parlementaire en ce qui concerne le projet situé dans le périmètre Marcelly- Tronchet, soit le vote du crédit de construction. Certes, il s'agit d'une très importante dépense, la plus grosse même jamais réalisée par notre commune, mais nous la voterons avec enthousiasme. En effet, cette réalisation va doter notre commune de deux infrastructures indispensables à l'accueil de nos enfants, actuels et futurs.

Une crèche, d'abord, dont on connaît le manque criant de place dans notre canton et sur les 3 Chênes en particulier. Cette nouvelle offre ne fera d'ailleurs que combler une partie du déficit, mais nous devons poursuivre nos efforts pour offrir encore d'autres possibilités de prise en charge de la petite enfance. Notre groupe est persuadé que les investissements dans ce domaine sont fondamentaux, car ils permettent de lutter, dès l'origine, contre les inégalités sociales et ils offrent à l'enfant, encadré par des professionnels compétents, ses meilleures chances de développement.

Une école, ensuite, répondant aux exigences les plus modernes dans ce domaine. A la place d'un bâtiment aux classes étriquées, gaspilleur en énergie parce que mal isolé, disparate parce que construit en plusieurs étapes au gré des besoins, nos concitoyens disposeront désormais de bâtiments fonctionnels, répondant aux exigences actuelles en matière d'écologie et constituant un superbe outil de travail pour les enseignants et les éducateurs de la petite enfance qui y travailleront. Nous relevons avec plaisir que l'aspect écologique a été particulièrement soigné : bâtiment peu gourmand en énergie, chauffage au bois, utilisant une énergie locale qui ne contribue pas à l'augmentation de l'effet de serre, production photovoltaïque d'électricité grâce à des cellules placées sur les toits, production d'une partie de l'eau chaude par capteurs solaires, toits végétalisés favorisant la rétention d'eau en cas de fortes pluies et une meilleure régulation thermique des locaux, gestion de l'eau à la parcelle répondant aux normes les plus récentes.

Nous regrettons cependant que les locaux prévus au sous-sol n'aient pas été pourvus d'un meilleur accès et d'un éclairage naturel, car cela en limitera forcément les possibles utilisations futures. Un lieu d'accueil pour les jeunes y aurait pourtant facilement trouvé sa place.



Les deux représentants de notre groupe qui ont participé activement, assidûment et avec grand intérêt aux travaux de la commission ad-hoc Marcelly- Tronchet se plaisent à relever l'excellent état d'esprit qui a régné au sein de cette commission. Chacun a su laisser de côté les petites querelles politiciennes pour œuvrer à la réalisation du meilleur projet possible. Nous avons également été sensibles au souci de transparence qui a constamment sous-tendu le travail des architectes-mandataires. En effet, ils nous ont associés dès le départ à leurs travaux, ont clairement exposé les enjeux, nous ont fait partager leurs interrogations, nous ont souvent proposé plusieurs alternatives en nous montrant les avantages et inconvénients de chacune, ont écouté attentivement nos interrogations et remarques, en en tenant compte dans la mesure du possible, si bien que nous avons eu l'impression d'être considérés comme de véritables partenaires d'un projet dont nous pouvons maintenant assumer la co-paternité, et donc aussi la responsabilité. Un grand merci à M. Schär et ses collaborateurs pour leur souci d'ouverture.

L'objet qui est soumis ce soir à notre vote est un beau projet qui répond à de réels besoins et qui projette notre commune dans l'avenir. Nous espérons que les autres groupes politiques, les associations communales et l'ensemble de nos concitoyens le soutiendront avec le même enthousiasme que nous. Nous souhaitons vivement que les travaux commencent dans les délais prévus, afin que ce bel outil soit mis à la disposition de nos enfants au plus vite.

Les incidences financières de ce projet sur les finances communales ne nous ont pas échappé. Entre amortissement, charges supplémentaires et subventions, ce sont près de 3 millions de dépenses supplémentaires qui viendront s'ajouter au budget dès 2009. D'ici là, il s'agira d'étudier la meilleure manière d'intégrer cet objet dans les budgets futurs, afin qu'ils restent équilibrés. Nous faisons confiance au Conseil administratif et à notre service financier pour qu'ils trouvent et propose les solutions les plus raisonnables et, le moment venu, nous apporterons nos propres réponses à cette question.

Pour terminer, nous voulons encore remercier le Conseil administratif et le service technique pour leur suivi efficace de ce dossier.

M. Favre fait la déclaration suivante au nom de l'entente :

Mesdames et Messieurs,

Je fais une déclaration au nom des partis de l'Entente.

Notre Conseil municipal est appelé ce soir à se prononcer sur le plus gros montant jamais voté dans ses livres. S'il s'agit du plus gros montant, il s'agit également du plus important projet de construction inscrit sur le territoire de notre commune et financé par elle seule. L'importance du projet avait d'ailleurs conduit les partis de l'Entente à proposer la création d'une commission ad' hoc pour suivre avec toute l'attention voulue l'évolution de ce dossier. Nous tenons à saluer ici les travaux qui ont été conduits par notre collègue Alexis Hyde.

A la lueur de ces nombreux et riches débats en commissions, il semble avéré que la majorité, si ce n'est l'ensemble des élus, est acquis à la cause. Une partie de l'opinion publique, en revanche, semble moins conquise par ce bouleversement que va opérer ce projet au cœur de la commune. En effet, comment ne pas comprendre certaines réactions du genre « pourquoi démolir une école pour refaire une école ». Nous estimons dès lors qu'il est opportun de rappeler ici ce qui nous a conduits à développer ce projet d'envergure.

En 2000, le Conseil administratif engage une étude afin de déterminer :

- le développement du site en regard des besoins communaux actuels et futurs l'insertion de nouveaux équipements publics dans le site
- les coûts relatifs à l'adaptation de l'école existante aux nouvelles normes, la réhabilitation des bâtiments
- ou la démolition-reconstruction de l'école existante



Début 2001, nous apprenions que la simple adaptation de l'école aux normes et besoins actuels ascendait à environ 15-18 millions de francs.

Fort de ce constat, le Conseil municipal décide d'engager un concours d'architecture, incluant dans le programme les locaux communaux nécessaires supplémentaires et la démolition ou non du groupe scolaire.

Aux résultats du concours, 4 projets sont retenus. 2 proposant le maintien des bâtiments et 2 projetant des constructions neuves. La qualité du projet « Faux-semblant » a séduit le jury et il s'agit du dossier que nous examinons ce soir.

Il est par ailleurs important de rappeler ici que ce crédit ne s'articule pas uniquement sur la démolition et reconstruction de l'école Marcelly- Tronchet dont on aurait trop souvent l'habitude de l'intituler ainsi de manière générique. Nous voulons insister sur la totalité du programme prévu, soit :

- un groupe scolaire complet de 16 classes avec une salle de gymnastique, des locaux parascolaires et un restaurant scolaire
- des vestiaires pour la piscine de Thônex
- une crèche venant compléter le besoins en locaux pour la petite enfance
- des aménagements extérieurs comprenant outre les préaux scolaires, des espaces récréatifs

L'école en tant que telle ne représente finalement guère plus de la moitié de l'ensemble de l'opération.

Sur l'aspect technique, nous saluons ici l'ouverture du groupe de mandataires qui a su nous guider dans les choix visant certaines économies d'énergies et le développement durable. Ces bâtiments répondent aux critères d'aujourd'hui sans toutefois être un laboratoire de technologies révolutionnaires.

La dépense de Fr 39'970'550,- est certes énorme. D'ailleurs, pour les 30 ans qui suivront notre vote de ce soir, près de Fr 3'000'000,- seront chaque année à supporter par l'ensemble des contribuables thônésiens dans le cadre des amortissements, charges d'exploitation et subvention pour la crèche. L'effort est considérable. L'outil d'enseignement et de loisirs que nous aurons pour quelques générations ainsi que les espaces verts dégagés sont tout aussi magnifiques qu'indispensables.

Pour l'Entente, ce projet s'inscrit dans le Thônex du 21^{ème} siècle, et nous vous invitons, d'une seule voix, à voter ce crédit de construction de Fr 35'965'000,-.

La parole n'étant plus demandée, M. Pascal Uehlinger, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que l'école de Marcelly a été construite en trois étapes entre 1962 et 1974 et que celle-ci ne répond plus aux normes actuelles du Département de l'Instruction publique ni aux critères concernant les économies d'énergie,
- Vu le crédit d'étude de Fr 90'000,- voté le 19 septembre 2000 concernant la transformation ou la reconstruction du groupe scolaire de Marcelly-Tronchet et l'expertise du secteur concerné,



- Vu le crédit d'étude de Fr 400'000,- voté le 18 juin 2002 en vue de la réalisation d'un concours d'architecture à deux degrés pour une démolition-reconstruction totale ou partielle de l'école Marcelly-Tronchet,
- Vu le crédit d'étude de Fr 3'515'550,- voté en date du 15 juin 2004 en vue de l'aménagement de l'espace Marcelly-Tronchet et la démolition reconstruction du groupe scolaire et autres bâtiments,
- Vu le devis général présenté par le Bureau J. Schär et C. Sjöstedt & Consorts du 27 avril 2006,
- Vu le préavis favorable de la commission Ad-Hoc Marcelly-Tronchet du 2 mai 2006,
- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 4 mai 2006,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 25 voix, soit à l'unanimité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'ouvrir un crédit de construction de Fr 35'965'000,-- en vue de la démolition du groupe scolaire Marcelly-Tronchet et la construction d'un ensemble d'équipements publics comprenant une école primaire avec des locaux parascolaires, une salle de gymnastique, un restaurant scolaire, des vestiaires pour la piscine, une crèche et des aménagements extérieurs.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de Fr 35'965'000,-, à laquelle il y a lieu d'ajouter :
 - le crédit d'étude de Fr 90'000,- voté le 19 septembre 2000
 - le crédit d'étude de Fr 400'000,- voté le 18 juin 2002
 - le crédit d'étude de Fr 3'515'550,- voté en date du 15 juin 2004soit un montant total de Fr 39'970'550,- au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2007 à 2036.
4. Un éventuel recours à l'emprunt pour financer ces travaux fera l'objet d'une délibération séparée ou sera demandé lors de l'établissement des budgets futurs de la commune.



11. Chemin du Bois-Des-Arts

Réaménagement du tronçon « Av. de Thônex – ch. du Curé-Desclouds ». Demande d'un crédit de construction de Fr 1'200'000,-. Discussion. Vote. (DA-06-15)

M. Philippe Decrey, Conseiller administratif délégué à la Circulation, Transports, Service du Feu & Protection Civile, donne des précisions sur le réaménagement de ce tronçon : tout a déjà été dit lors des différentes séances de commissions. Je suis cependant prêt à répondre à vos éventuelles questions.

M. Jean-Claude Grandgirard, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 4 mai 2006 :

- *Lors de la commission nous avons examiné l'aspect financier de ce projet. Une demande a été faite pour supprimer l'éclairage prévu, mais elle a été refusée. Au vote le crédit a été accepté par 8 oui et 1 abstention.*

La discussion est ouverte :

M. Grandgirard fait la déclaration suivante au nom du groupe radical :

Le groupe radical votera ce crédit de Fr 1'200'000,- en vue de réaménager le chemin du Bois-Des-Arts tronçon entre l'avenue de Thônex et le chemin du Curé-Desclouds.

En effet, suite à une étude approfondie de ce projet il nous est proposé un aménagement de qualité qui ne peut qu'améliorer la qualité de vie des habitants de ce secteur et créer des espaces conviviaux où il fera bon se promener. Nous souhaitons que les habitants du secteur chemin du Curé-Desclouds, chemin du Bois Des Arts puissent profiter au plus tôt de ces futurs aménagements.

Le groupe radical accepte ce crédit.

M. Frossard fait la déclaration suivante au nom du groupe libéral :

Le groupe libéral votera oui pour l'affectation de ce crédit concernant le réaménagement du chemin du Bois-Des-Arts, secteur – av. de Thônex- ch du Curé-Desclouds -. Nous nous réjouissons de voir aboutir l'aménagement proposé, qui permettra de revaloriser l'un des plus vieux chemins thônésiens, et nous saluons ici l'effort consenti afin de trouver un équilibre entre la circulation existante et un espace culturel convivial.

M. Loutan : le groupe socialistes-verts acceptera ce crédit sans commentaire et remercie le Conseil administratif et le service technique. Quant à moi, je m'abstiendrai trouvant ce projet trop luxueux.



M. Forte : le groupe démocrate-chrétien soutiendra cette demande de crédit qui apportera une homogénéité au quartier du Curé-Desclouds. Nous nous associons aux remerciements exprimés et voterons ce projet.

La parole n'étant plus demandée, M. Alexis Hyde, 2^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu qu'il convient de procéder au réaménagement du chemin du Bois-Des-Arts dans son tronçon « Av. de Thônex- ch. du Curé-Desclouds »,
- Vu le crédit d'étude de Fr 52'000,- voté le 3 février 2004,
- Vu le projet présenté par le Bureau B. OTT et C. ULDRY Sàrl, ingénieurs civils,
- Vu le préavis favorable de la commission de la Circulation, Transports, Service du Feu & Protection Civile du 3 mars 2005,
- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 4 mai 2006,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 23 voix « pour » et 2 abstentions, soit à la majorité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 1'200'000,- en vue du réaménagement du chemin du Bois-Des-Arts tronçon « Av. de Thônex - ch. du Curé-Desclouds ».
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de Fr 1'200'000,- à laquelle il y a lieu d'ajouter le crédit d'étude voté le 3 février 2004 de Fr 52'000,-, soit un montant total de Fr 1'252'000,-, au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2007 à 2026.



12. Projet de délibération déposé dans le délai légal par le groupe libéral ayant comme intitulé : « Don du Sang ». Discussion. Vote. (DM-06-03).

Mme Anne-Marie Jaquet, Conseillère municipale, signataire, donne lecture du projet de délibération :

don du sang \$\$ exposé des motifs et projet

M. Fischer fait la déclaration suivante au nom du groupe radical :

Le groupe Radical sachant qu'une grande entreprise située sur la commune de Thônex organise des journées de Don du Sang, qu'indépendamment, de telles journées sont programmées, chaque année dans le canton, donc aussi sur les « Trois-Chênes ».

Le centre de transfusion sanguine des « HUG » a organisé la dernière en date, dans la Salle des Fêtes du Point Favre le 21.03.2006 de 14h30 à 19h30 pour les donneurs sur rendez-vous préalable par convocation.

Le groupe Radical n'est toutefois pas opposé à ce que le Conseil administratif décide de soutenir le centre de transfusion par un don annuel, ou que la Commission Sociale du Conseil municipal décide elle de soutenir financièrement ce centre, lors de sa prochaine délibération.

Pour ces raisons, le groupe Radical entrera en matière sur ce sujet, et demandera le renvoi de ce projet à la commission Sociale, estimant que ce projet entre parfaitement dans son dicastère.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*

Après avoir entendu certains arguments en faveur du renvoi en commission le Conseil municipal accepte la discussion immédiate par le vote suivant :

Au vote :

- *La discussion immédiate est acceptée par 12 voix « pour », 11 voix « contre » et 2 abstentions.*

La discussion est ouverte et les points suivants sont évoqués :

- collaboration avec les deux autres communes chênoises,
- d'associer les samaritains des trois chênes plutôt que les sauveteurs auxiliaires à l'organisation de cette journée,
- fréquence de l'organisation de cette journée.

Au vote :

L'amendement suivant du point 1 du projet de délibération est accepté à l'unanimité :

- *D'organiser une journée annuelle « Don du Sang » sur notre commune en collaboration avec les samaritains des Trois Chênes.*

La parole n'étant plus demandée le projet de délibération suivant est voté :

- Vu les articles 30, al. 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu la demande constante de sang dans nos hôpitaux,
- Vu l'importante population de notre commune,
- Par 25 voix, soit à l'unanimité,

Le Conseil Municipal
D e m a n d e
Au Conseil administratif

1. D'organiser une journée annuelle « Don du Sang » sur notre commune en collaboration avec les samaritains des Trois Chênes.
2. De prendre contact avec le centre de transfusion sanguine et don du sang de l'hôpital cantonal, afin d'organiser cette journée.
3. D'ouvrir un crédit budgétaire de Fr 5'000,-, afin de mettre en place une campagne publicitaire sur notre commune et environs.

13. Proposition du Conseil administratif

M. Decrey, Maire : le Conseil administratif n'a pas de proposition.

14. Questions écrites :

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué à la police, donne lecture de la réponse à la question écrite posée lors de la séance du 28 mars 2006 par :

14.1. De M. Fabiano Forte, Conseiller municipal, concernant la réglementation communale sur l'exercice du commerce

En premier lieu, il convient de préciser qu'il n'existe aucune réglementation communale en matière d'occupation du domaine public. Toutefois, les ASM appliquent le règlement cantonal fixant le tarif des empiétements sur ou sous le domaine public (L 1 10.15), notamment la section 2 « Installations saisonnières ou pour 12 mois maximum ».



Ce règlement vous est remis en annexe. Par conséquent, les taxes y relatives sont également fonction dudit règlement.

A noter qu'un gendarme est désigné pour contrôler que les terrasses répondent aux normes légales. Pour notre commune, il s'agit du Br cgr CACCIAPAGLIA, du poste de police de Chêne.

Enfin, bien qu'ayant la compétence requise pour exercer les contrôles sur toutes les terrasses, les ASM ne perçoivent les taxes que des terrasses installées sur le domaine public communal (par exemple place de Graveson). Les terrasses des domaines privés (place du Chêne-Vert) sont taxées par l'État de Genève.

– M. Forte remercie le Conseil administratif de sa réponse.

Puis, M. Détruche, Conseiller administratif, répond aux questions écrites suivantes au nom de Mme Isabel Rochat, Conseillère administrative déléguée aux Finances :

14.2. De M. Richard Stark, Conseiller municipal concernant la capacité financière de la commune

L'importante augmentation de la valeur de production des centimes additionnels entre 2000 et 2002 (trait noir sur le graphique) a eu pour conséquence une forte diminution de l'indice général de capacité financière en 2003.

Or, malgré la croissance régulière de cet indice depuis 2003, celui-ci n'a eu que très peu d'incidence sur la valeur de production des centimes additionnels entre 2002 et 2005 (cf graphique) puisque cette valeur reste pratiquement inchangée durant cette période. La raison en est la suivante :

A la suite de la baisse d'un point de la fiscalité intervenue en 2002 (passage de 45 à 44 centimes additionnels) et des corrections importantes enregistrées notamment en 2004 avec une production de la taxe professionnelle communale extraordinaire et une rectification toujours unique et extraordinaire cette même année de l'impôt sur les personnes morales, notre part privilégiée, soit la part d'impôt qui revient à la commune de domicile du contribuable n'a cessé de diminuer. En effet, en 2003, ce taux de part privilégiée était de 65 %, en 2004, de 60 %, en 2005 de 56 % et en 2006 de 51 %.

D'après les calculs du Département des finances, chaque variation de % de la part privilégiée correspond à CHF 126'650,- de recettes fiscales en plus ou en moins. Une diminution de 5 points correspond donc à une diminution de CHF 633'250,- d'une année à l'autre.

A noter encore que la dégringolade de ce taux de part privilégiée va se poursuivre puisque notre part privilégiée 2007 est déjà connue et fixée à 46 % contre 51 % en 2006.

– M. Stark remercie Mme Rochat pour sa réponse ainsi que pour le graphique qui est joint.



14.3. De M. Alexis Hyde, Conseiller municipal, concernant les finances communales

Avant l'introduction du nouveau modèle de compte, les comptes communaux étaient souvent bouclés de la manière suivante (exemple fictif) :

Avec un excédent budgétaire de Fr 1'300'000,-, Fr 1'000'000,- étaient transférés à la réserve pour grands travaux. Il s'agissait en quelque sorte d'un préfinancement pour un objet à réaliser dans le futur.

Lorsqu'une délibération était prise par le Conseil municipal, par exemple pour une réalisation devisée à Fr 2'200'000,-, on prévoyait dans le texte de la délibération un prélèvement de la réserve pour grands travaux de Fr 2'000'000,-. Le solde à amortir était donc de Fr 200'000,-.

Avec l'introduction du nouveau modèle de compte, la notion de « Réserve pour travaux futurs » a disparu. Elle n'existe tout simplement plus.

Les délibérations actuelles prévoient le montant des travaux bruts qui doivent être amortis sur une durée plus ou moins longue, le taux de l'amortissement étant indiqué dans le règlement d'application de la loi sur l'administration des communes.

En clair, pour répondre à cette question écrite, il n'existe plus aujourd'hui de « réserves en vue des chantiers de demain ».

– M. Hyde remercie de la réponse.

14.4. De Mme Christine Casadei, Conseillère municipale, concernant les finances communales

Un bouclage intermédiaire au 31 mai des comptes 2006 n'est pas aisé à réaliser ne serait-ce que parce que 91 % des recettes proviennent de recettes fiscales que l'Etat ne nous communiquera qu'au mois de mars 2007.

– Mme Casadei remercie de la réponse.

14.5. De M. Marc Kilcher, Conseiller municipal, concernant les finances communales

La fortune est l'accumulation des excédents de revenus diminuée des excédents de charges depuis la création de la Commune.

La fortune n'étant pas une accumulation de trésorerie, il ne peut y avoir de rendement de cette fortune. Elle indique par contre la marge de manœuvre en cas de déficit budgétaire.

Elle donne cependant une bonne vision de la santé financière de la Commune lorsqu'on compare cette valeur avec le total du bilan.

– M. Kilcher remercie de la réponse.



14.6. De M. Jean-Claude Grandgirard, Conseiller municipal, concernant les excédents de revenus des comptes de fonctionnement

Comme Mme ROCHAT l'avait évoqué lors de la présentation des comptes 2004 au Conseil municipal, les principales recettes budgétaires extraordinaires 2004 étaient liées à l'installation de Rolex sur notre territoire communal.

Rolex a enregistré un bénéfice extraordinaire en 2002 qui explique la correction de l'estimation d'impôt 2002 crédité aux comptes de la Commune en 2004 (+Fr 737'944,-).

De même, l'impôt estimé 2003 a également été rectifié à la hausse aux comptes 2004 (+Fr 498'224,-).

L'importante progression enregistrée en 2004 provient donc d'un réajustement extraordinaire et unique des impôts 2002 et 2003 auquel on ajoute l'estimation « ordinaire » du nouveau niveau d'impôt applicable dès 2004.

A cela s'ajoute les recettes complémentaires enregistrées pour la taxe professionnelle communale, montant également extraordinaire, la nouvelle usine de Plan les ouatess n'étant entrée en production qu'au courant de l'année 2005.

Il faut par ailleurs comparer ce qui est comparable.

En 2006, l'excédent du compte de fonctionnement s'élève à Fr 317'675,-. Comparé au total des recettes (pourquoi comparer ce chiffre aux seules recettes fiscales, les autres recettes de fonctionnement de la Commune sont tout aussi importantes), cet excédent correspond à 1,07 % du total des revenus.

- M. Grandgirard remercie Mme Rochat de sa réponse et pour l'ensemble des informations fournies.

Puis, il est donné lecture d'une nouvelle question écrite :

14.7. De M. Guy Loutan, Conseiller municipal, concernant les structures portantes de la piscine

Après quelques écroulements de bâtiments publics à l'occasion de chutes de neige importantes ou/et en raison d'éventuels vices de construction et sachant les effets délétères du chlore et de l'humidité sur le métal en général et des toitures de piscines en particulier.

Le Conseil administratif peut-il nous dire comment se passent les contrôles des structures portantes de la piscine de Thônex et leur fréquence, les résultats du dernier bilan et, le cas échéant, s'il est prévu des améliorations en vue d'une sécurité optimale ?

Merci de bien vouloir répondre à la même question pour d'autres bâtiments communaux qui nécessiteraient de tels contrôles.



15. Propositions individuelles et questions

15.1. Récupération du matériel informatique usagé

M. Stark : où trouve-t-on des containers pour la récupération de ce matériel ?

- M. Détruche : ces déchets sont récupérés à l'intérieur du centre de voirie. Il n'y a pas de container à l'extérieur, il faut donc les apporter pendant les heures d'ouverture.

15.2. Place de jeux derrière la salle des fêtes

M. Stark : dernièrement des dégâts ont été occasionnés par des jeunes. La police intervient-elle régulièrement dans ce secteur ?

Je profite également de demander si l'éclairage y fonctionne et si les chiens sont admis dans cet espace ?

- M. Détruche : lors de dégâts de petite importance le service technique est avisé et nous intervenons. Nous ne tenons pas de statistique concernant les passages des services de sécurité.

Un éclairage est en fonction et les chiens sont admis pour autant qu'ils soient tenus en laisse.

15.3. Vitres coupe-vent de la piscine

M. Loutan : j'ai constaté que les vitres coupe-vent verticales de la piscine sont totalement transparentes. Et sachant que les oiseaux ont une grande activité le matin tôt avant la présence des baigneurs, je demande au Conseil Administratif qu'il fasse le nécessaire pour que les surfaces transparentes soient recouvertes d'une trame quelconque avant que tout ce qui vole ne soit assommé et éliminé du quartier. Je note que quelques silhouettes de rapaces collées ci et là ne sont de loin pas assez efficaces.

Ce genre de négligence des concepteurs montre qu'une rubrique spécifique « développement durable » doit être dorénavant exigée de tout prestataire lors de chaque projet, tant la formation des architectes et paysagistes et autres responsables est encore à parfaire dans ce domaine.

- M. Détruche : nous prenons note de la remarque de M. Loutan. Il convient cependant de signaler que le but était de donner une certaine transparence dans ces lieux et je ne crois pas qu'opacifier les vitres aille dans le sens voulu de la commission.

M. Loutan : évidemment je ne demande pas d'opacifier les vitres.



15.4. Opposition d'un conseiller municipal au projet de l'école Marcelly :

M. Loutan : faute de m'avoir ouvert sa porte pour une discussion privée documents à l'appui comme je l'ai proposé au dernier CM, je me réjouis de la prochaine enquête du CA annoncée par M. Détruche, et de savoir comment il a pu répandre ses soupçons sur un élu (sous entendu Loutan) qui, se faisant passer pour une autorité communale, aurait fait un recours contre le projet Marcelly. Espérons qu'il nous expliquera les motifs de cette entreprise de médisances, et se rétracter bientôt avec excuses, pourquoi pas ?

- M. Détruche : sans faire véritablement de nombrilisme, je suis assez attristé par votre remarque. Le Conseil administratif n'a jamais énoncé votre nom dans cette affaire, vous l'avez d'ailleurs vous même soulevé devant cette assemblée.

Les réponses données à ce jour montrent bien qu'il y a un certain malaise et je rappelle que le Conseil administratif n'a toujours pas prononcé votre nom.

M. Loutan : je n'ai rien inventé puisque j'ai été personnellement abordé par des conseillers de la commission ad hoc fort surpris et gênés, ayant compris que j'avais fait recours et retardé ainsi les travaux.

15.5. Théâtrecirqule

Mme Jaquet : en passant vers le nouvel emplacement du cirque, j'ai constaté qu'il y avait beaucoup de détritrus et de déchets sur l'ancien espace. Est-ce que cela va bientôt être nettoyé ?

- M. Détruche : le Conseil administratif est conscient de cette situation. Nous allons intervenir notamment en ce qui concerne l'évacuation des véhicules qui se trouvent sur le site.

15.6. Chemin des Deux-Communes

Mme Jaquet : quasiment sous mes fenêtres il y a régulièrement des jeunes qui se réunissent sur les bancs installés sous les chambres à coucher. Les personnes qui habitent au rez-de-chaussée sont constamment dérangées par le bruit. Peut-on envisager d'enlever ces bancs ?

- M. Détruche : nous n'allons pas enlever des bancs alors que d'autres Conseillers municipaux demandent d'en remettre voire d'en ajouter ! Cependant, nous pouvons attirer l'attention de notre société de surveillance afin qu'elle intervienne plus régulièrement dans ce secteur.



15.7. Centre sportif Sous-Moulin

M. Ehinger : je tiens juste à préciser que l'on a souvent tendance à d'appeler cette entité le Centre sportif de Sous-Moulin alors qu'il s'agit du *Centre Sportif Sous-Moulin*.

16. Renouvellement du Bureau du Conseil municipal pour la période allant du 1^{er} juin 2006 au 31 mai 2007. (DM-06-02)

16.1. Élection du nouveau Président :

Présidence 2006-2007

M. Pascal Uehlinger
(présenté par M. Olivier Favre
du groupe libéral)

M. Roland Droz, Président, félicite son successeur et fait l'allocution suivante :

*Monsieur le Maire,
Madame et Monsieur les Conseillers administratifs, Cher(e)s collègues,*

Nous voilà arrivés au terme de cette 3^{ème} année de législature, année durant laquelle vous m'avez fait l'honneur et le plaisir de me confier la Présidence de notre Conseil municipal. Je tiens ce soir à vous remercier à nouveau pour la confiance que vous m'avez témoignée et j'espère avoir été à la hauteur de vos attentes; car, en effet, le Président est au service du Conseil municipal et ensemble, nous sommes au service des communiens de Thônex.

Je tiens également à remercier l'ensemble du Conseil administratif, les membres du Bureau et les collaborateurs de l'administration communale pour le travail effectué au cours de cette année. Un « merci » tout particulier à Véronique Psarofaghis, collaboratrice administrative pour le Conseil municipal, à Michel Zeder, secrétaire général adjoint, et à notre secrétaire général Philippe Guex, pour leurs efforts et leur disponibilité.

Cette année fut riche en travaux, en décisions, en débats. Je pense notamment au projet de reconstruction de l'ensemble Marcelly-Tronchet qui, suite à de nombreuses réunions durant sa phase de conception a pu passer à une nouvelle étape ce soir. Bien sûr, d'autres objets ont passé la rampe durant cette année.

J'ai également vécu une année très fructueuse au contact des habitants de la commune, et avec les associations, groupements ou clubs sportifs qui m'ont convié à leurs réunions



Je tiens à souligner l'atmosphère positive qui régnait dans le cadre du Bureau. Dans ces séances de préparation, nous avons souvent réussi à trouver des formules consensuelles. Les Conseillers administratifs qui ont, par ailleurs, assisté de manière tout à fait régulière à ces séances, nous ont informés sur les projets: ceci n'était pas une obligation, et je leur en sais gré.

Je souhaite vivement que cette fluidité d'information demeure et que nos collègues de l'exécutif tiennent informés le Conseil municipal chaque fois que cela leur sera possible, pour autant naturellement que cela ne nuise pas à des négociations en cours, et pour autant, bien sûr, qu'ils soient eux-mêmes renseignés.

Dans ce contexte, il me paraît notamment essentiel que le projet MICA ne souffre pas de « silences radio », et que le Conseil administratif continue à informer le Conseil municipal de l'évolution de ce projet, comme il l'a fait jusqu'à maintenant.

La politique est faite de travail, de réflexion, de débats, et surtout d'attitudes. Ces attitudes, empreintes de conviction mais aussi de compréhension et de recherche des équilibres sont bien existantes au sein de notre équipe. Car il s'agit bien d'un travail d'équipe dans lequel la sportivité et la bonne humeur ont également leur place.

Je sais que ces visions du travail politique et cette attitude tiendront également à cœur à mon successeur Monsieur Pascal Uehlinger, Mesdames et Messieurs, vous avez fait le bon choix.

Nous pouvons féliciter Pascal Uehlinger et lui souhaiter bon courage pour l'année à venir.

Pascal, je te souhaite autant de plaisir que j'en ai eu durant cette année écoulée, et te cède ma place pour présider à l'élection des membres du Bureau !

M. Decrey, Maire : le Conseil administratif tient à vous remercier pour votre année de présidence. Vous avez fait preuve de compétences, de loyauté et ce fut un plaisir de travailler avec vous.



M. Uehlinger, nouveau Président, remercie à son tour et donne lecture de son discours :

*Monsieur Le Maire,
Madame La Conseillère Administrative,
Monsieur Le Conseiller Administratif,
Monsieur Le Président du Conseil Municipal,
Chers Collègues,
Cher Public,*

C'est avec un immense plaisir que je m'apprête à commencer cette année de Présidence. Je tiens à vous remercier de la confiance que vous me témoignez en m'élisant à cette fonction, et je remercie tout particulièrement le groupe libéral pour son soutien et le crédit qu'il m'accorde. C'est de plus une grande satisfaction de pouvoir partager cette année de Présidence avec Madame Rochat, Conseillère administrative libérale, qui entame son deuxième mandat de Maire.

Merci également à mon prédécesseur, Roland Droz, pour le travail effectué durant son année passée à la Présidence du Conseil municipal et pour l'atmosphère saine et agréable qu'il a su y faire régner. Je tiens par ailleurs à souligner son esprit très consensuel, lui qui s'est toujours démené pour trouver la meilleure solution à nos petits problèmes de Bureau.

Pour ce qui me concerne, la plupart d'entre vous me connaissent déjà. Je suis, comme on dit, un enfant de Thônex. Après avoir vécu 28 ans au chemin de Bédex, je me suis déplacé d'environ 2 km en direction du sud, chemin Edouard-Olivet. La famille s'agrandissant, nous avons traversé en 2003 la route pour monter aux Apollos.

Je ne suis donc jamais vraiment « sorti de ma campagne », c'est que je l'aime bien cette campagne thônésienne et je souhaiterais qu'elle se développe harmonieusement de sorte à ce que nos concitoyens jouissent d'un cadre de vie agréable.

Je souhaite vivement que nos futurs débats se déroulent dans le respect et la solennité, malgré les échéances électorales qui se profilent au début de l'année prochaine. Une guerre des boutons où chacune des parties s'approprierait le trésor du voisin serait inutile puisqu'on finit toujours par boire la goutte au carnotzet !



M. Uehlinger, nouveau Président, passe à l'élection des membres du Bureau.

16.2. Élection des membres du Bureau du Conseil municipal :

Le Bureau est constitué comme suit :

1er vice-président :

M. Alexis Hyde

2e vice-président :

M. Fabiano Forte

Secrétaire :

M. Philippe Guex

Vice-secrétaire :

M. Enrico Castelli

M. Uehlinger restitue les pouvoirs au Président en charge qui lève la séance et convie les membres du Conseil municipal ainsi que le public à venir prendre le verre de l'amitié à la salle Louis-Valencien.

*

La séance est levée à 23h.

Le Président :

Le Secrétaire :

M. Roland DROZ

M. Philippe GUEX